

Salaires : un second départ pour les négociations sur l'AIP ?

SOCIAL Patrons et syndicats renouent le dialogue dès ce lundi

► Les négociations en vue de conclure un accord interprofessionnel reprennent ce lundi.

► La norme salariale est passée entre-temps à 1,1 %.

► Mais sera-ce suffisant pour convaincre les partenaires sociaux de faire des concessions sur d'autres points ?

Ce lundi, patrons et syndicats se retrouvent à la table du Groupe des Dix (G10) pour un nouveau round de négociations de l'accord interprofessionnel (AIP). Les syndicats avaient quitté une première fois les discussions, le 22 janvier dernier, jugeant, face à ce qui leur était proposé, « qu'on était loin du compte ». Une grève plus tard (le 13 février), les représentants des travailleurs et des entreprises renouent le contact. Nouveau départ ? Pas sûr.

Bien sûr, la donne a quelque

peu changé. D'une part, la mobilisation du 13 février a été un succès. Qui renforce le front commun dans son exigence d'obtenir plus pour les salariés. Et cela tombe bien : en tenant compte des prévisions d'inflation revues à la baisse par le Bureau du Plan, le Conseil central de l'économie a recalculé la norme salariale (c'est-à-dire la marge d'augmentation des salaires pour les deux prochaines années). Et celle-ci n'est plus de 0,8 % mais de 1,1 %.

De quoi ouvrir des perspectives d'accord ? C'est sans doute aller un peu vite en besogne. D'abord, parce que 1,1 %, ce n'est quand même pas le Nirvana pour des organisations syndicales qui réclamaient entre 1,4 et 1,5 % minimum au début du mois de janvier. Et Marc Leemans, président de la CSC, avait d'ailleurs estimé qu'il n'était pas question d'accepter une norme salariale à celle validée lors du précédent AIP, voici deux ans. Et qui était de 1,1 %. « C'est un *minimum pour commencer à négocier* », confiait ce week-end un représentant syndical.

L'enjeu de l'enveloppe

une partie de la journée de lundi ensemble. Et après ? Mardi matin, FGTB, CSC et CGSLB réuniront leurs instances pour faire le point. Si de premières avancées

bien-être

Un minimum ? Oui, car des deux côtés de la table, il y a d'autres demandes que la seule norme salariale. Les employeurs voudraient obtenir la possibilité de recourir davantage aux heures supplémentaires (jusqu'à 360 heures) sans devoir obtenir l'accord des délégations syndicales. Ils souhaitent également poursuivre la politique de réduction des cotisations patronales, « avec une partie de l'enveloppe bien-être », assure une source syndicale. Les syndicats, eux, avancent une revendication qui fait figure d'épouvantail pour certaines fédérations patronales : un salaire minimum augmenté de 1 euro/heure dans l'immédiat (il est de 9,85 euros) et porté à 14 euros (2.300 euros/mois) d'ici quelques années. A côté de cela, il y a l'enveloppe bien-être, qui aurait dû être validée en septembre mais que les employeurs lient à un succès de l'AIP.

Dans ce contexte-là, la norme salariale aurait pu servir de variable d'ajustement destinée à trouver un accord équilibré. Mais depuis l'entame des négociations, le patronat se retranche

derrière un principe : « *La loi, c'est la loi* », avait résumé Pieter Timmermans (FEB). Celle à laquelle il fait référence date de 1996, sur la formation des salaires, et a été encore « durcie » en 2016. Une intransigeance que les employeurs justifient par la défense de la compétitivité salariale de la Belgique par rapport

à ses principaux voisins. Et qui ne laisse guère de souplesse pour aboutir à un accord. Sauf à user des avantages extralégaux (chèques-repas, GSM, etc.), comme le suggérait le président de l'UCM, Pierre-Frédéric Nyst (*Le Soir* du 12 février), afin d'accroître le gain en faveur des travailleurs sans trop alourdir le coût pour les entreprises. Une technique critiquée dans le récent mémorandum électoral de la FGTB. « *Si c'est le cas, il faudra compenser le manque à gagner pour la Sécurité sociale* », prévient Robert Verteneuil, son président.

Bref, ce nouveau départ pourrait fort bien n'être qu'un leurre. Car tous les partenaires sociaux souhaitent le succès de la concertation sociale. Mais pas à n'importe quel prix. ■

PASCAL LORENT

Le clash éventuel n'interviendra pas avant mardi

Patrons et syndicats ont donc prévu de passer

nourrissent les espoirs d'un accord, les négociations reprendront dans le courant de la semaine. A l'inverse, si les différents bureaux politiques arrivent à la conclusion

qu'il y a trop peu sur la table, ce sera la rupture. Avec le risque d'actions « éventuellement plus longues », prévient Robert Verteneuil (FGTB).